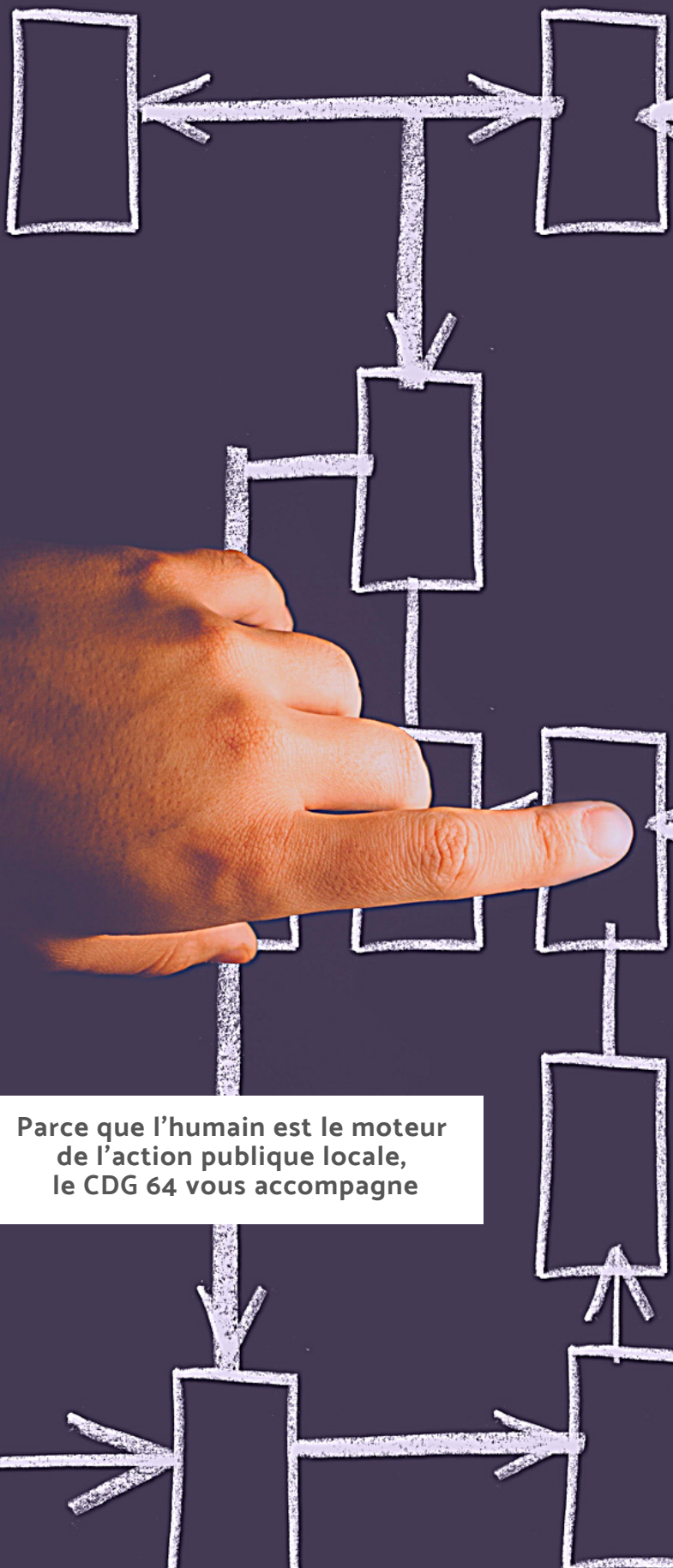


## Un établissement public local



➤ Dirigé **par des élus** des collectivités du département, **pour les élus employeurs** du département

➤ Expert en matière de **Gestion des Ressources Humaines** des collectivités territoriales

➤ Le **conseiller RH** de **proximité** des employeurs territoriaux



POUR QUI ?

**+** de 700 collectivités accompagnées

Parce que l'humain est le moteur de l'action publique locale, le CDG 64 vous accompagne

Des collectivités affiliées obligatoirement au CDG 64  
= employant - de 350 fonctionnaires

Des collectivités affiliées volontairement au CDG 64  
= employant + de 350 fonctionnaires

Des collectivités adhérentes à certaines prestations  
= employant + de 350 fonctionnaires

# L'EMPLOI, LE RECRUTEMENT ET LE CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

+ La Direction Emploi, mobilité et RH propose aux collectivités un appui personnalisé dans leurs démarches de recrutement et de gestion des ressources humaines.



## Organisation des concours et examens professionnels

Dans le cadre de la coopération régionale permettant une mutualisation des moyens, les concours et examens professionnels sont organisés sur tout le territoire régional pour répondre aux besoins de recrutement et de déroulement de carrière.

[espace.concours@cdg-64.fr](mailto:espace.concours@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 45



## Prestation d'accompagnement au recrutement

Des conseillers en recrutement proposent un accompagnement sur mesure sur les aspects technique, juridique et logistique, dans le respect du pouvoir de nomination relevant exclusivement de l'autorité territoriale, du cadrage du besoin à la prise de poste.

[recrutement@cdg-64.fr](mailto:recrutement@cdg-64.fr)  
05 59 90 18 23



## Gestion d'une bourse de l'emploi

Le CDG 64 valide les Déclarations de Vacance d'Emploi (DVE) et offres d'emploi des collectivités ainsi que les profils des demandeurs d'emploi, consultables par les collectivités.

Pour les offres d'emplois et recrutements  
[recrutement@cdg-64.fr](mailto:recrutement@cdg-64.fr)  
05 59 90 18 23

Pour les DVE\_  
[statut@cdg-64.fr](mailto:statut@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 44



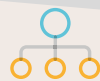
## Accompagnement à la mobilité

Les conseillers en mobilité peuvent accompagner les agents ne pouvant et/ou ne souhaitant plus exercer leurs fonctions en proposant une écoute professionnelle, bienveillante et confidentielle, une méthode et des outils pratiques.

En fonction de la situation et des besoins de l'agent, cet accompagnement personnalisé peut permettre de faire le point sur le parcours professionnel, de travailler sur un nouveau projet professionnel réaliste et des étapes de mise en oeuvre, et de se préparer à la recherche d'un nouvel emploi.

Les collectivités et agents bénéficiaires d'une période de préparation au reclassement peuvent être suivis dans ce cadre.

[mobilite@cdg-64.fr](mailto:mobilite@cdg-64.fr)  
05 59 84 94 96



## Conseil en organisation

Les conseillers en organisation et ressources humaines accompagnent les collectivités dans leurs démarches et projets liés à l'évolution de leur organisation et au développement des RH, en s'adaptant au contexte et enjeux de la collectivité et de son territoire.

Cette prestation peut inclure l'élaboration d'un diagnostic organisationnel, de scénarii et de préconisations, l'accompagnement à la mise en oeuvre, en incluant la conduite du changement et l'évaluation du projet.

[grh@cdg-64.fr](mailto:grh@cdg-64.fr)  
05 59 90 18 23



## Diagnostic et développement RH

En lien avec la mission d'Observation et d'analyse sociale du CDG 64, un diagnostic précis, individualisé et opérationnel des politiques ressources humaines et des effectifs, incluant des éléments de comparaison avec des collectivités comparables peut être réalisé, en mettant en avant les points d'appui et axes de développement possibles.

Ce diagnostic, issu de l'ensemble des données RH collectées par le CDG 64, pourra ainsi servir de fondement puis d'évaluation d'actions opérationnelles de développement des ressources humaines, dans divers domaines : formation, égalité professionnelle, anticipation des départs en retraite, absentéisme, santé au travail, rémunération...

[observation@cdg-64.fr](mailto:observation@cdg-64.fr)  
05 59 90 35 69

[grh@cdg-64.fr](mailto:grh@cdg-64.fr)  
05 59 90 18 23



## Remplacement et renfort

Le Pôle Missions temporaires propose l'intervention d'agents formés, disponibles et opérationnels dans plus de 15 métiers des filières administrative, technique, médico-sociale et animation pour des remplacements ou un accroissement temporaire d'activité. Un service adapté aux besoins de la collectivité sans les formalités liées au recrutement ni le risque chômage.

[missions-temporaires@cdg-64.fr](mailto:missions-temporaires@cdg-64.fr)  
05 59 90 18 22



## Archivage

Les archivistes qualifiés, diplômés et expérimentés du CDG 64 peuvent intervenir pour classer les archives de la collectivité, former les agents amenés à poursuivre le classement et apporter un conseil personnalisé.

Leur intervention peut également inclure la gestion électronique des documents.

[archives@cdg-64.fr](mailto:archives@cdg-64.fr)  
05 59 90 18 22

# L'EXPERTISE JURIDIQUE ET LES INSTANCES CONSULTATIVES

+ La Direction Expertise juridique et instances consultatives accompagne les collectivités dans la gestion du personnel afin de les conseiller et les sécuriser sur les questions statutaires, juridiques et de protection sociale.



## Veille et assistance juridique

Sur toutes les questions de personnel, sur des thématiques telles que les droits et obligations, la gestion des fonctionnaires et des contractuels, la mobilité, la mutation, les positions administratives, le temps de travail, les congés, la rémunération, les sanctions disciplinaires, le droit syndical, l'action sociale, la formation...

La transmission de projets d'actes adaptés à la situation de chacun de vos agents dans le respect des évolutions législatives et réglementaires.



## Suivi des carrières des agents et gestion des instances consultatives

Conformément à la réglementation, le CDG 64 assure le suivi des carrières des agents territoriaux et assure le fonctionnement des instances consultatives :

- Commissions Administratives Paritaires (CAP) → Fonctionnaires
- Commissions Consultatives Paritaires (CCP) → Contractuels
- Secrétariat des Conseils de discipline

Pour les collectivités employant moins de 50 agents :

- Comité Technique Intercommunal (CTI)
- Comité d'Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Assistance juridique sur les domaines des RH

[expertise@cdg-64.fr](mailto:expertise@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 43

Carrière des agents, CAP et CCP

[statut@cdg-64.fr](mailto:statut@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 44

CTI / CHSCT

[expertise@cdg-64.fr](mailto:expertise@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 43



## Protection sociale des agents

Le système de couverture sociale applicable aux agents territoriaux varie selon leur statut et leur temps de travail. Le CDG 64 accompagne et conseille les employeurs territoriaux dans la mise en œuvre des différentes procédures.

L'état de santé des agents territoriaux en activité peut les conduire à demander le bénéfice de différents congés pour raison de santé (maladie, maternité, accident...).

Certains de ces congés ne peuvent être accordés qu'après avoir recueilli l'avis d'une instance médicale (Comité Médical Départemental et/ou Commission de Réforme).

Protection sociale et retraite, instances médicales

[social@cdg-64.fr](mailto:social@cdg-64.fr)  
05 59 90 03 90



## Commission de Réforme et Comité Médical

Le CDG 64 est en charge du secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical pour le compte des collectivités. Dans le cadre de sa mission d'assistance juridique statutaire, le Centre de Gestion accompagne les collectivités dans l'exécution des avis rendus par ces deux instances.



## Assurance statutaire

Le CDG 64 renseigne et accompagne les collectivités sur les risques qu'elles encourent pour leurs personnels (maintien de la rémunération pendant les périodes de congé de maladie, prise en charge de prestations en nature, versement d'un capital-décès) et les solutions qu'elles peuvent mettre en œuvre pour s'en prémunir.

Le CDG 64 propose un contrat groupe aux collectivités qui lui donnent mandat, ce qui permet de leur garantir le versement des sinistres.



## Gestion des allocations chômage

Le CDG 64 propose une assistance aux collectivités dans l'étude, la gestion et le suivi des dossiers d'allocations chômage leur incombant.



## Protection sociale complémentaire

Les collectivités ont la possibilité de participer aux garanties de protection sociale complémentaire des agents mais n'en ont pas l'obligation. Pour y contribuer, il convient de délibérer pour instituer la participation de l'employeur, après avis du Comité Technique.



## Retraite des agents publics

Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le CDG 64 accompagne notamment les collectivités affiliées et les futurs retraités (information des collectivités et des agents sur les régimes publics de retraite (CNRACL, RAFF, IRCANTEC)).

# LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL



**+** La Direction Santé et conditions de travail accompagne les employeurs territoriaux dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail, afin de préserver la santé de leurs agents.

Une équipe pluridisciplinaire constituée autour de médecins de prévention, composée d'infirmières en santé au travail, de conseillers de prévention, d'assistantes sociales, de psychologues du travail, d'ergonomes, d'assistantes médicales et d'une correspondante handicap.

[direction-sante@cdg-64.fr](mailto:direction-sante@cdg-64.fr)  
05 59 90 18 29

La convention en Santé au Travail propose différents accompagnements :



## Surveillance médicale

- Visites médicales périodiques
- Visites d'embauche
- Visites de reprise
- Entretiens infirmiers
- Examens médicaux complémentaires



## Prévention des risques professionnels

- Animation des réseaux d'assistants et conseillers de prévention
- Accompagnement à la rédaction du document unique
- prévention des risques psycho-sociaux
- Sensibilisation des agents
- Visite des lieux de travail
- Conseil technique
- Conception des postes et locaux de travail.



## Intervention sur des situations dégradées

- Aménagement de postes pour des agents ayant des problèmes de santé / Maintien dans l'emploi / reclassement professionnel
- Soutien psychologique
- Accompagnement social des agents
- Aide à la régulation de conflits



## Inspection

Toutes les collectivités et tous les établissements publics ont l'obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Pour cela, ils ont la possibilité de passer convention avec le CDG 64 pour assurer cette mission. La Direction Santé et conditions de travail propose une convention d'inspection.

# L'OBSERVATION ET L'ANALYSE SOCIALE



## Élaboration des rapports sociaux

Le CDG 64 accompagne des employeurs territoriaux dans l'élaboration des différents rapports sociaux : Bilan Social, Situation Comparée, Risques psycho-sociaux, Santé et Condition de travail... Pour ce faire, le CDG 64 est fortement impliqué dans la construction de la plateforme de saisie [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr).

**NOUVEAU** : Dès 2022, un rapport social unique (RSU) annuel devra être mis en place par l'ensemble des collectivités et établissements publics : un outil pour impulser des politiques de GRH pluri-annuelles. Le CDG 64 vous accompagnera.



## Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC)

Un module GPEEC est développé sur l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr). Cet outil déployé au 2nd semestre 2020 propose une analyse « Collectivité » comme véritable tableau de bord de suivi des aptitudes et compétences présentes dans la collectivité. Elle permet d'anticiper les pertes de compétences afin de mieux définir les futurs besoins en recrutement ou formation au sein de la collectivité.

Ce module permettra d'éditer des analyses « individuelles » par agent permettant de déterminer les aires d'évolution de carrière et de mobilité professionnelle, l'objectif étant de repérer des proximités potentielles d'emploi et d'identifier les compétences et savoirs à acquérir.



## Diagnostics anticipation RH

Le CDG 64 réalise pour les collectivités des synthèses chiffrées et graphiques spécifiques : effectif, absentéisme, égalité professionnelle, santé/sécurité...

Ces synthèses sont de véritables outils de dialogue social et de communication. Elles permettent de disposer d'indicateurs fiables afin de piloter les politiques de gestion des ressources humaines et alimenter le dialogue social (CT, CHSCT...). Ces données permettent également de se situer et de se comparer à des collectivités similaires.

**NOUVEAUTÉ 2020** : Une synthèse comparative des indicateurs 2017/2019.

[observation@cdg-64.fr](mailto:observation@cdg-64.fr)  
05 59 90 35 69



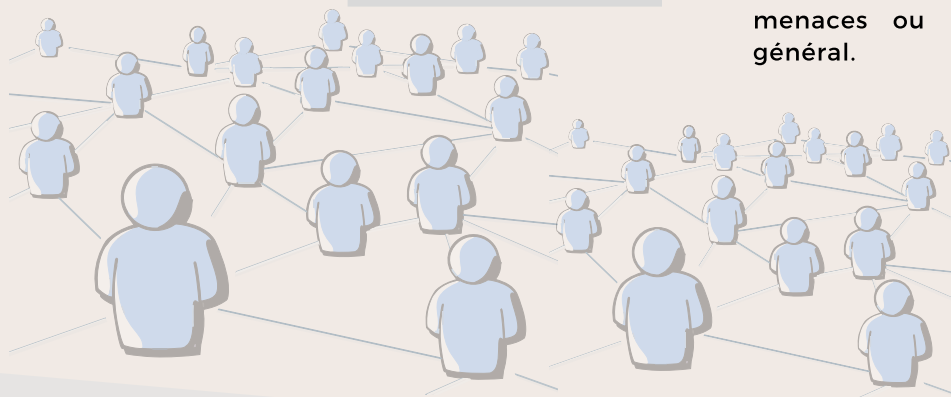
# LA MÉDIATION PRÉALABLE



Mission expérimentale jusqu'au 31 décembre 2021, la médiation est un mode alternatif de règlement de certains différends entre l'employeur public et un agent. Des médiateurs formés au CDG 64 peuvent intervenir dans le cadre d'un véritable dialogue, constructif et bienveillant, afin d'aboutir à un accord souvent plus rapide, efficace et durable et à un moindre coût, que l'engagement d'une procédure devant le tribunal administratif.

Mission réservée aux collectivités ayant délibéré en faveur de l'expérimentation avant le 31 décembre 2018.

[mediation@cdg-64.fr](mailto:mediation@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 37



# LE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE, LAÏCITÉ ET ALERTE ÉTHIQUE



Mission spécifiquement dédiée aux agents publics territoriaux des Pyrénées-Atlantiques : un référent déontologue et laïcité renseigne les agents publics territoriaux dans la mise en œuvre de leurs droits et obligations.

Les missions du référent Alerte éthique s'adressent exclusivement aux collectivités de plus de 50 agents qui souhaitent lui confier cette mission.

Dans le cadre d'une procédure mise en place par la collectivité, le référent Alerte éthique pourra recueillir les signalements émis par les agents et collaborateurs extérieurs ou occasionnels témoins de crimes, de délits, de violations graves et manifestes de la loi et du règlement ou de menaces ou préjudices graves pour l'intérêt général.

Madame le référent déontologue, laïcité et alerte éthique  
CDG 64  
Maison des Communes  
Cité administrative  
Rue Auguste Renoir  
CS 40609  
64006 PAU Cedex

## DES RESSOURCES POUR FACILITER LES RH AU QUOTIDIEN



**Une expertise mutualisée** en matière de Ressources Humaines

**+ de 70 agents qualifiés à votre service**

**[www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr) : un site Internet** comportant un espace dédié aux employeurs territoriaux

**Des réseaux professionnels** adaptés aux préoccupations des collectivités avec des rencontres des DGS-DRH, des secrétaires de mairie, des gestionnaires RH, des assistants et conseillers de prévention...

# DES MISSIONS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



Le CDG 64 accompagne les collectivités en assurant des missions obligatoires confiées par la loi et propose également des missions facultatives pour répondre à la multiplicité des besoins des collectivités.

## Emploi, recrutement et conseil RH

- Organisation des concours et des examens professionnels
- Promotion des métiers territoriaux
- Gestion de la bourse de l'emploi
- Publicité des créations et vacances d'emplois
- Accompagnement au recrutement
- Prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi

## Expertise juridique statutaire et protection sociale

- Gestion des carrières (fonctionnaires et contractuels)
- Assistance juridique statutaire et protection sociale
- Fonctionnement des organismes paritaires (CAP, CCP, CTI, CHSCT, Conseils de discipline)
- Secrétariat de la commission de réforme et du comité médical
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
- Droit syndical

## Santé et conditions de travail

- Gestion et collecte de données sociales
- Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences

## Observation et analyse sociale

- Référent déontologue

## Le du CDG 64

- Conseil en organisation
- Diagnostic et accompagnement RH
- Professionnalisation de futurs agents (diplômes universitaires, formations spécifiques)
- Accompagnement à la mobilité des agents
- Remplacement et renfort
- Archivage

- Veille juridique et animation de réseaux professionnels
- Protection sociale complémentaire
- Contrat groupe d'assurance risques statutaires
- Gestion des allocations chômage
- Correspondant retraite
- Permanences retraite

- Médecine préventive
- Prévention des risques professionnels
- Accompagnement des agents
- Animation de réseaux professionnels
- Correspondant handicap
- Veille technique
- Inspection

- Réalisation d'enquêtes et de publications
- Animation de réseaux professionnels
- Médiation préalable obligatoire

De nombreuses missions du CDG 64 sont financées par les cotisations obligatoire et additionnelle versées par les collectivités. Certaines prestations sont facturées sur la base d'une tarification fixée annuellement par le Conseil d'Administration du CDG 64.

 Consulter les taux et tarifs en vigueur sur [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)

Afin d'effectuer le versement des cotisations au CDG 64, il convient de procéder à une télédéclaration sur le site du CDG 64 : <http://www.declaration.cdg-64.fr/>

[direction@cdg-64.fr](mailto:direction@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 37

[teledclaration@cdg-64.fr](mailto:teledclaration@cdg-64.fr)  
05 59 84 59 48

## Contactez le CDG 64



**CDG 64**  
Maison des Communes  
Cité administrative - Rue Auguste Renoir  
CS 40609 - 64006 PAU Cedex



05 59 84 40 40



[direction@cdg-64.fr](mailto:direction@cdg-64.fr)



[www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)

